5-V b c d (2007-2008) — N° 2 **(Annexe 4)**

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

24 JUIN 2008

PROJET DE DÉCRET

contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique

par

M. Stoffels

* Voir Doc. 5 – V bcd (2007 – 2008) – N° 1 - Annexe 4
CRAC n° 157 (2007 – 2008)

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

Mesdames, Messieurs,

Votre commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique s'est réunie le mardi 24 juin 2008 afin d'examiner le projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 (Doc. 5-V bcd (2007-2008) N° 1– annexe 4) ([1])

(1) *Ont participé aux travaux* : MM. Avril, Barvais, Bayenet, Mme Bertouille (Présidente), MM. Borsus, Bouchat, Cheron, Collignon, F. Daerden, Dehu, de Lamotte, Fourny, Furlan, Lebrun, Neven, Onkelinx, Mme Pary-Mille, MM. Petitjean, Pirlot, Stoffels (Rapporteur), Thissen, Wahl, Yzerbyt.

A assisté aux travaux : M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

EXAMEN DU PROGRAMME JUSTIFICATIF RELATIF AUX COMPETENCES DE M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

I. EXPOSÉ DE M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE.

En premier lieu, **M. le Ministre** propose de faire une présentation globale chiffrée de son budget, tant en recettes qu'en dépenses.

Ensuite, il détaillera l'inventaire des divers mouvements budgétaires qui ont été mis en oeuvre en matière de tutelle sur les Pouvoirs locaux et de la Fonction publique.

1. Présentation globale

1.1. Contexte

Cet ajustement 2008 s'est directement inscrit dans le respect de la circulaire budgétaire.

Les Commissaires ont eu l'occasion de découvrir les paramètres qui ont balisé l'élaboration de cet exercice par son Collègue M. Daerden lors de la Commission du Budget, des Finances et de l'Equipement et, dès lors, il n'y reviendra pas.

1.2. Les grandes masses budgétaires

A) Les recettes

Pour ce qui concerne les recettes, une augmentation de celles-ci a été enregistrée pour un montant additionnel de 36 milliers d'euros qui provient de diverses recettes, comme la vente de matériel déclassé par les services de la Région, des petits loyers, des ventes de publications, de redevances MOBISTAR, etc.

Le montant global des recettes ajustées 2008 générées par l'exercice de ses compétences se monte, dès lors, à 13.186 milliers d'euros.

B) Les dépenses

L'enveloppe globale des moyens en dépenses, mise en œuvre dans le cadre du feuilleton d'ajustement du budget 2008 pour ce qui concerne l'exercice de ses compétences, se monte à

1.837.659 milliers d'euros en moyens d'action, et à 1.824.791 milliers d'euros en moyens de paiement.

Ces montants comprennent la quote-part wallonne à apporter pour le cofinancement des projets relevant de ses compétences pour l'objectif 1, les objectifs 2 urbain et rural et autres initiatives communautaires (URBAN, INTERREG) pour la période 2000–2006 ainsi que la nouvelle programmation.

Le budget ajusté 2008 de 1.837.659 milliers d'euros se ventile selon les grandes masses suivantes :

– Fonctionnement du Cabinet :

3.173 milliers d'euros, c'est-à-dire la stricte application de la décision du Gouvernement wallon, soit 0,17% de l'enveloppe.

– Subvention au Service social :

3.087 milliers d'euros, soit 0,17% de l'enveloppe.

Compétences de la Fonction publique

– Programme de la Gestion générale du personnel du MRW :

252.899 milliers d'euros, soit 13,76% de l'enveloppe.

– Programme de la Gestion générale du personnel du MET :

186.634 milliers d'euros, soit 10,16% de l'enveloppe.

– Programme de la Fonction publique et de la Gestion des Ressources humaines :

3.682 milliers d'euros, soit 0,01% de l'enveloppe.

– Programme de l'équipement et des fournitures des deux Ministères :

8.190 milliers d'euros, soit 0,45% de l'enveloppe.

Compétences des Pouvoirs locaux

– Programme Affaires intérieures :

1.378.787 milliers d'euros, soit 75,03% de l'enveloppe.

– Et enfin l'exercice de la tutelle sur les CPAS :

207 milliers d'euros, soit 0,01% de l'enveloppe.

En termes de gestionnaires de budget, la ventilation est la suivante :

– la Fonction publique (Cabinet et Service social compris) occupe 457.665 milliers d'euros de l'enveloppe, soit 24,76% de l'enveloppe ;

– 1.379.994 milliers d'euros permettront aux Pouvoirs locaux (tutelle sur les CPAS et cofinancements européens compris) de réaliser les objectifs assignés, soit 75,10 % de l'enveloppe.

Au total, son enveloppe de 1.837.659 milliers d'euros en moyens d'action représente 24,97% du budget 2008 ajusté global des deux ministères wallons, à savoir 7.358.335 milliers d'euros et 27,24% en moyens de paiement (soit 1.824.791 milliers d'euros sur un global de 6.698.162 milliers d'euros).

M. le Ministre a exposé l'essentiel des mouvements budgétaires qui ont déterminés l'ajustement du budget 2008.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Borsus souhaite examiner l'un ou l'autre des points abordés.

Le Commissaire s'oppose à l'émiettement permanent du financement des pouvoirs locaux. Au lieu de fixer un contexte et des conditions dans lesquelles les villes et les communes peuvent s'inscrire, ce budget consacre toute une série de programmations et de plans.

Dans le respect du principe de l'autonomie communale, le Commissaire suggère de rapatrier certains mécanismes vers les pouvoirs locaux. Comme d'autres, il plaide pour l'octroi d'un subside sur la base de droits de tirage locaux.

L'intervenant évoque également la question de l'évolution des paramètres de répartition liés au Fonds des communes et demande où se situe la ligne qui traduit le refinancement des pouvoirs locaux.

En ce qui concerne la réorganisation de l'administration, et plus spécifiquement les mécanismes de fusion, le Commissaire entend l'inquiétude qui émane des services de l'administration et des fonctionnaires subordonnés.

Le Commissaire pose les questions suivantes :

– Pour ce qui est de la maîtrise des coûts salariaux, l'augmentation de l'ajusté 2008 traduit-il l'augmentation du nombre du personnel ?

– Qu'en est-il de l'évolution des statutaires par rapport aux contractuels ?

– Qu'en est-il du programme de recrutement ?

– Une actualisation de la réserve de recrutement est-elle prévue ?

– Quels en sont les contours administratifs et juridiques permettant d'offrir aux contractuels de longue durée, la faculté de pouvoir évoluer vers un emploi statutaire?

– L'administration envisage de former les futurs mandataires dirigeants à leur plan opérationnel. Qu'en est-il de ce type de marché ? Y a -t-il un tel manque dans le chef des futurs sélectionnés pour qu'il faille les former en la matière ?

– Qu'en est-il des conventions sectorielles et syndicales, de l'application de la convention sectorielle et de la négociation secteur 16 ?

– Quels sont les résultats de la politique de lutte contre l'absentéisme et l'alcoolisme ?

– Qu'en est-il de la performance énergétique des bâtiments ?

– Où en est la formation et l'évaluation du personnel communal ?

– Combien de mandataires et de fonctionnaires dirigeants ne sont pas reconduits ? Quelle sera leur tâche ?

M. Bouchat évoque le deuxième saut d'index et le taux d'inflation prévu à 4,3% alors que la croissance est en baisse.

M. le Ministre fournit les réponses suivantes :

Concernant le droit de tirage, il préconise une formule donnant aux communes la possibilité de faire des choix, tout en permettant une politique d'impulsion de la part de la Région.

Il faut, en outre, pouvoir faire face à des problèmes particuliers et spécifiques (incendies, Ghislengien, …).

Un bilan va pouvoir être dressé pour la prochaine législature, mais il ne semble pas nécessaire de revoir la répartition des moyens. M. le Ministre renvoie également aux différentes réponses qu'il a fournies depuis le début de cette législature.

M. le Ministre rappelle que son projet de décret modifiant le Fonds des communes est largement soutenu par l'UVCW que M. Borsus tient en grande estime.

M. Borsus note que les additions des AB donnent 0,08 % d'augmentation alors que le total de la Région est en augmentation de 0,16 %.

M. le Ministre indique que, pour le Fonds des Communes, précédemment, il y avait 940.616 milliers d'euros desquels on a retiré 47.031 euros pour le compte social et 10.616 € pour le CRAC, ce qui amène à 882.969 €. Après la réforme des communes, il y a donc un montant de 922.378 euros pour les communes, hors CPAS et hors CRAC (cfr. Annexes).

Concernant la fusion de l'administration, les personnes concernées vont être mandatées. Il faut laisser le temps aux mandataires de réagir au compte-rendu intégral qui va leur être communiqué.

M. Borsus demande si le Gouvernement peut garantir le « statu quo » des résidences administratives. Des inquiétudes émanent du comité de secteur 16.

M. le Ministre répond que la fusion sera bien faite. Il s'agit avant tout d'être au service du citoyen wallon. L'affectation des agents fera l'objet d'une note prochainement déposée au Gouvernement.

M. le Ministre indique que la statutarisation des contractuels est prévue dans la convention sectorielle. Son souci est de stabiliser un maximum de personnes. Une quarantaine de concours a été organisée. La communication et la médiati-

sation de ceux-ci sont importantes. Il faut combattre l'image négative qui affecte parfois la fonction publique.

Un projet conjoint avec la Communauté française existe afin de permettre une certaine cohérence. La formation tend à plus d'harmonie dans la fonction publique.

Concernant les transferts budgétaires, l'A.B. 11.03 a été alimenté avec le secteur de l'énergie. Il fallait apporter une réponse rapide à des besoins urgents.

Le plan de déménagement a été adopté pour ce qui concerne la modernisation.

Les concours de recrutement seront accrus l'année prochaine. La dernière réserve date de 1999 et il faut laisser la possibilité à de nouvelles personnes d'accéder à la fonction publique via un concours.

Concernant la convention sectorielle, une étude est en cours concernant notamment la pénurie et les nominations.

M. Borsus souhaite obtenir des éclaircissements concernant la tâche des fonctionnaires généraux.

M. le Ministre est dans l'impossibilité de donner une liste des personnes à remplacer parce que les auditions ne sont pas encore terminées. Certaines personnes n'ont pas passé l'examen ou veulent continuer dans leurs fonctions. L'objectif du Gouvernement est de mettre les bonnes personnes à la bonne place pour augmenter la « rentabilité » de la fonction publique. Il serait illégitime de décider pour un mandataire de ce qu'il doit faire de son personnel alors qu'on lui demande d'être plus dynamique.

M. Borsus réinterroge M. le Ministre sur la question de la résidence administrative.

Une liste partielle des nouveaux fonctionnaires généraux existe déjà puisque certains ne se sont pas présentés et d'autres ont déjà échoué. Le Commissaire n'imagine pas que le Gouvernement n'ai pas réfléchi aux tâches qui leur seront assignées.

M. le Ministre répond que le Gouvernement désire une concertation avec les futurs mandataires. Il souhaite une vision globale avec la liste complète des personnes entraînées dans le processus de modernisation et de fusion. Dans ce cadre de la modernisation, il lui paraîtrait anormal de prendre une décision à l'heure actuelle sans mettre en place les différentes structures et les mandataires.

En ce qui concerne la résidence administrative, M. le Ministre entend trouver avec beaucoup d'humanité un *modus vivendi* pour la réforme du Code.

M. Borsus indique que la réponse de M. le Ministre sur ce dernier point ne le rassure pas. Le changement de résidence administrative augmente les charges du fonctionnaire. Il engage M. le Ministre à renoncer à une telle décision.

Un nouvel effort d'information en direction des agents doit être réalisé en ce qui concerne la fusion.

M. le Ministre entend-t-il mettre fin au recours aux intérimaires. Il souhaite connaître les sursalaires que prévoit la Région wallonne à cet égard.

Il souhaite également avoir une vision des engagements qui ont été effectués au niveau des experts.

M. le Ministre répond que différents documents ont été adressés aux fonctionnaires afin de les informer sur la modernisation. Une information est également disponible sur le site Intranet

Tous les mois, M. le Ministre rencontre les organisations syndicales en vue d'un échange et d'une diffusion de l'information.

Un débat aura lieu au niveau du pouvoir Fédéral quant à la problématique de l'intérim dans la fonction publique. Il y sera attentif.

Pour sa part, il n'est pas favorable à la généralisation des intérimaires. Toutefois, dans certains cas, il y a des besoins, des demandes auxquelles l'intérim peut répondre, tout en vérifiant qu'il n'y a pas d'autre solution possible.

Le surcoût équivaut à 30%. Néanmoins, il y a très peu d'intérimaires dans la fonction publique actuellement.

M. Bouchat note que le bureau du plan prévoit une croissance de 1,7 % et une inflation de 4,3 %. Or, rien ne figure

dans les moyens de M. le Ministre pour payer le deuxième saut d'index.

M. le Ministre souhaite rassurer M. Bouchat : les moyens ont été prévus dans le budget wallon.

M. Bouchat indique que les moyens sont peut-être prévus, mais comme il n'y a plus de provision, doit-on considérer qu'ils seront retirés à d'autres Ministres ?

M. le Ministre répond par la négative et renvoie à la réponse fournie par M. le Ministre Daerden en Commission du Budget, des Finances et de l'Equipement :

*« **M. le Ministre Daerden** a précisé, en réunion de la Commission du Budget, des Finances et de l'Equipement du 27 juin 2008, qu'il est vrai que l'index a été dépassé une seconde fois en avril 2008, ce qui va générer une augmentation des salaires dès le mois de juin, soit sept mois à financer. Le coût mensuel est de l'ordre de 530.000 euros. On peut donc l'estimer globalement à 3,710 millions. M. le Ministre indique que les engagements ayant été échelonnés dans le temps, alors qu'une inscription budgétaire a été prévue pour toute l'année, les sommes mentionnées seront suffisantes pour couvrir ce saut d'index. ».*

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, **M. le Président** la déclare close et propose de passer aux votes.

III. VOTE

Pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique recommande par 7 voix contre 4, à la Commission du Budget, des Finances et de l'Equipement, l'adoption du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008, pour les sections et programmes afférents à ses compétences ratione materiae.

IV. RAPPORT

A l'unanimité des membres présents, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur — Le Président,

E. STOFFELS — M. NEVEN.

ANNEXES

Annexe 1 - Détail des opérations, A.B. par A.B., du refinancement du Fonds des communes

Le solde net des diverses opérations au sein du budget ajusté de la Direction générale des Pouvoirs locaux, dans le cadre de la réforme du Fonds des communes se monte à +715 m€

Dont voici le détail,

A.B. 43.04 fonds des communes : initial 940.616 m€
ajusté 928.378 m€

- transfert de 47.031 m€ **vers** nouvelle A.B. 43.26 FSAS-CPAS
- transfert de 10.616 m€ **vers** nouvelle A.B. 43.27 dotation au CRAC
- transfert de 45.409 m€ **de** l'A.B. 43.09 Tonus axe 1

A.B. 43.05 Namur capitale : initial 2.519 m€
ajusté 3.019 m€

- +500 m€ par préciput

A.B. 43.07 intervention régionale au CRAC : initial 38.423 m€
ajusté 38.423 m€

A.B. 43.09 intervention Tonus communal : initial 46.500 m€
ajusté 0 m€

- transfert de 45.409 m€ **vers** l'A.B. 43.04 Fonds des communes
- transfert de 1.091 m€ **vers** l'A.B. 45.03 Communauté germanophone – Tonus 1

A.B. 43.24 refinancement du fonds des communes : initial 20.000 m€
ajusté 0 m€

-transfert **vers** l'A.B. 43.27 dotation au CRAC décret Fonds des communes

A.B. 43.26 nouvelle A.B. dotation au CRAC dans le cadre du refinancement du Fonds des communes:
initial 0 m€
ajusté 30.616 m€

- transfert de l'A.B. 43.04 Fonds des communes (10.616 m€)
- transfert **de** l'A.B. 43.24 refinancement du Fonds (20.000

A.B. 43.27 nouvelle A.B. Fonds spécial de l'aide sociale - CPAS : initial 0 m€

ajusté 47.031 m€

- transfert **de** l'A.B. 43.04 Fonds des communes m€)

A.B. 43.28 nouvelle A.B. dotation complémentaire pour le mécanisme de garantie du Fonds des communes:
initial 0 m€
ajusté 0 m€

A.B. 45.03 nouvelle A.B. Communauté germanophone – Tonus 1 initial 0 m€
ajusté 1.306 m€

- transfert de 1.091 m€ **de** l'A.B. 43.09 Tonus axe 1
- +215 m€ par préciput

Annexe 2 - Détail des divers transferts budgétaires en matière de Fonction publique.

Les décisions prises par le Gouvernement wallon en matière de renforcement de divers secteurs de la fonction publique du MRW et du MET sont les suivantes :

22.11.07 B72 : 200 m€ (volet énergétique - plan Marshall - DGTRNE)

06.12.07 B21 : 255 m€ (coordination program. 2007/2013 – DO32)

20.12.07 B100 : 50 m€ (plan Marshall – mesure 2.4 – DGEE)

28.02.08 B16 : 840 m€ (29 experts – DGTRNE)

21.03.08 B48 : 100 m€ (dir. Informatique – DO10.03)

10.04.08 A26 : 1.460 m€ (63 contractuels – patrimoine, archéo.)

20.12.07 A4 : 200 m€ (e@sy-wal)

30.04.08 B19 : 120 m€ (PDR)

20.12.07 B99 : 181 m€ (mobilité ,fédéral)

Accord Courard-Daerden : 100 m€ (cartographie)

30.04.08 B9 : -500 m€ (aéroports) **de Courard vers Antoine**

Après réunions de coordination, il apparaît que les divers transferts budgétaires peuvent être validés au 31.05.08 pour un montant total de **1.402 m€** vers mes compétences et de **500 m€** vers l'enveloppe des compétences du Ministre Antoine (aéroports)

Cette validation au 09.05.2008 ne préjuge pas d'un transfert définitif.

L'évaluation de l'effectivité des mouvements des agents devra se faire avant la fin 2008.